



## Arrêt pension pour changement situation de l'enfant.

-----  
Par joutax

Bonjour,

L'an dernier mon fils dont je n'ai pas la garde (donc pas la charge) était en internat. Je payais la moitié des frais d'internat. Je versais toujours la pension en parallèle à sa mère alors qu'il ne logeait plus chez sa mère car l'internat était à temps plein. Je l'ai en garde un week-end sur 2 et moitié des vacances.

Cette année il démarre un apprentissage pour 2 ans et son patron et son lycée sont très proche de chez moi donc le choix est fait qu'il loge chez moi minimum la moitié du temps pour le côté pratique (d'un commun accord).

Puis je demander un arrêt de la pension (rétroactivité pour l'année d'internat ?) mais également déduire les frais d'internat de l'an dernier sur mes impôts ?

Merci d'avance pour votre aide

-----  
Par kang74

Bonjour

Que dit le jugement au sujet du partage des frais ?

Qui paie tout le reste ?

Quelle est l'évolution des revenus de chacun de part et autres ?

La rétroactivité n'a pas lieu d'être pour avoir juste payé l'internat si rien ne vous y obligeait ...

Si vous payez la moitié de tous les frais, si vous avez les mêmes revenus que votre ex et que vous prenez votre fils la moitié du temps, peut être que le juge vous dispensera de payer une pension si prise en charge 50/50 .

Il faut voir avec votre avocat .